

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la halle des sports à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 avril 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	28	2	2	3

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal

FINANCES

Délibération n° 26-2019 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2019

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il vous est proposé de fixer le taux de TEOM pour 2019 dans les conditions suivantes : taux identique à 2016, 2017 et 2018 soit 12,30 %.

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères serait pour 2019 s'établirait comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAX	PRODUITS ATTENDUS 2019
5 927 204	12,30 %	729 046 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2019 à hauteur de 12,30 %, soit un produit attendu pour 2019 de 729 046 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 avril 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

9 - MAI 2019

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

RECU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 18 AVR. 2019